



Compte-rendu de la séance du

Conseil d'Administration du 14 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Rive Droite se sont réunis dans la salle de réunion du CIAS sur la convocation qui leur a été adressée le 6 novembre 2019 par le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Monsieur HOSCHAR Jacky, Mesdames LAPOIRIE Catherine, NEGRI Colette, Monsieur BESOZZI Daniel, Madame EMMENDOERFFER Jocelyne, Messieurs TURCK Gilbert, REDON Marcel

Absents excusés : Messieurs BALLARINI Jean-Louis [procuration à Monsieur HOSCHAR Jacky], HUBERTY René [procuration à Madame NEGRI Colette]

La séance est ouverte à 8 heures 45, sous la présidence de Monsieur Jacky HOSCHAR, Président, qui constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour, conformément aux dispositions du CGCT :

ORDRE DU JOUR

1. PERSONNEL : Recrutement d'agents contractuels – filière animation
2. PERSONNEL : Recrutement d'agents contractuels – filière technique
3. PERSONNEL : Indemnités séjours
4. AIDE SOCIALE
5. FINANCES
6. INFORMATIONS

POINT 1 : Recrutement d'agents contractuels – filière animation

DCA N° 2019-019

Vu la Loi n° 83-634, du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53, du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment, l'article 3-1°, "accroissement temporaire d'activité",

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour assurer les quotas d'encadrement des mineurs en Accueil Collectif de Mineurs,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de recruter, en fonction des besoins, des Adjoints d'Animation, à temps complet ou non-complet, pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.
- **d'abroger** la délibération du 24 mai 2006 : "Ouverture de postes animateurs vacataires pour les CLSH - M.E. - Séjours enfants et adolescents".

Vu la Loi n° 83-634, du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53, du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment, l'article 3-1°, "accroissement temporaire d'activité",

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour assurer l'entretien des locaux, des bâtiments et des espaces verts,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de recruter, en fonction des besoins, des Adjointes Techniques, à temps complet ou non-complet, pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.
- **d'abroger** la délibération du 24 mai 2006 : "Ouverture de postes animateurs vacataires pour les CLSH - M.E. - Séjours enfants et adolescents".

Considérant que des agents stagiaires ou titulaires de la Fonction Publique Territoriale, et des agents contractuels, peuvent être amenés, dans le cadre de leurs missions, à assurer l'encadrement des mineurs lors de séjours avec nuitées, il s'avère nécessaire de fixer un régime indemnitaire spécifique.

Vu la Loi n° 84-53, du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 7-1°,

Vu le Décret n° 2000-815, du 25 août 2000, relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique de l'État, et dans la Magistrature, articles 8 et 9,

Vu le Décret n° 2001-623, du 12 juillet 2001, relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale, articles 8 et 9,

Vu le Décret n° 2003-484, du 6 juin 2003, fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation,

Compte-tenu qu'il n'est pas possible de traiter plus favorablement les fonctionnaires territoriaux que les fonctionnaires de l'État,

Après avis du Comité Technique, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'instaurer un régime indemnitaire de la manière suivante :

- décompte forfaitaire du service de nuit à hauteur de 3 heures non majorées (article n° 2 du Décret n° 2003-484 du 6 juin 2003),
- paiement des heures complémentaires/supplémentaires de jour effectuées en dehors du planning de travail habituel des agents.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'instaurer un régime indemnitaire spécifique permettant la rémunération des heures effectuées par les agents stagiaires ou titulaires et les agents contractuels du CIAS, pouvant être amenés, dans le cadre de leurs missions, à assurer l'encadrement des mineurs lors de séjours avec nuitées :
 - décompte forfaitaire du service de nuit à hauteur de 3 heures non majorées (article n° 2 du Décret n° 2003-484 du 6 juin 2003),
 - paiement des heures complémentaires/supplémentaires de jour effectuées en dehors du planning de travail habituel des agents
- **décide** d'abroger la délibération du 25 mai 2007, pour le point relatif à l'instauration de l'indemnité d'astreinte.

POINT 4 : AIDE SOCIALE

DCA N° 2019-022

Les membres du Conseil d'Administration sont amenés à se prononcer sur une demande d'aide sociale. Conformément à la procédure, le débat se déroule à huis-clos et les détails du présent point sont précisés dans le second registre, non communicable.

POINT 5 : FINANCES

DCA N° 2019-023

Les membres du Conseil d'Administration sont amenés à se prononcer sur une question de finances relative à une procédure pénale en cours. Le débat se déroule à huis-clos et les détails du présent point sont précisés dans le second registre, non communicable.

POINT 6 : INFORMATIONS

6.1 – Accueil périscolaire d'Ennery

Monsieur le Président informe que l'accueil périscolaire d'Ennery présente un nombre d'enfants différents inscrits qui dépasse le nombre maximal de mineurs inscrit au procès-verbal de la Commission de Sécurité.

Madame NEGRI, seconde Vice-Présidente du CIAS, informe que la Commune d'Ennery travaille sur un projet d'extension du bâtiment "La Boîte à couleurs", permettant l'accueil des enfants inscrits dans les services périscolaires d'Ennery.

Monsieur le Président informe, par ailleurs, qu'il a réceptionné, le 7 novembre 2019, une lettre de l'Association Indépendante des Parents d'Élèves (AIPE) d'Ennery, concernant :

- une demande d'ouverture du service périscolaire à 7 heures 15 au lieu de 7 heures 30 actuellement,
- la tarification de la tranche périscolaire "soir", de 18 heures à 18 heures 30,
- la qualité des repas servis à la restauration scolaire.

Les élus confirment les horaires actuels du service périscolaire, ainsi que les tarifs en vigueur. Un état de présence sur la plage horaire 18 heures/18 heures 30 sera envoyé aux communes membres du CIAS. Pour les repas, un point sera fait avec le prestataire lors d'une prochaine réunion.

6.2 – État d'avancement du dossier de harcèlement moral contre Monsieur le Directeur du CIAS

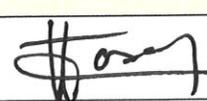
Monsieur le Président donne lecture du courrier du 13 novembre 2019 que lui a adressé Monsieur LA VAULLÉE, Directeur du CIAS, relatif à l'état de la procédure au Pénal des plaintes de harcèlement moral, et du classement sans suite de la procédure le 27 juin 2019 par Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Metz, au motif d'"*infraction insuffisamment caractérisée*".

La séance est levée à 10 heures 30.



Affichage fait le 18 novembre 2019

Approbation du PROCÈS VERBAL de la séance du Conseil d'Administration du 14 novembre 2019

NOM Prénom	Présence	Procuration à	Signature
HOSCHAR Jacky, Président	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
LAPOIRIE Catherine, Vice-Présidente	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
NEGRI Colette, Vice-Présidente	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
BALLARINI Jean-Louis	<input type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input checked="" type="checkbox"/> Absence excusée	HOSCHAR Jacky	
BESOZZI Daniel	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
EMMENDOERFFER Jocelyne	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
HUBERTY René	<input type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input checked="" type="checkbox"/> Absence excusée	NEGRI Colette	
TURCK Gilbert	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
REDON Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		